

## COMMUNE DE RUSTENHART

<p>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2023</p>
--

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, maire

Le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, GERRER, Julie, MOUROUGASSIN Valérie,  
M. DIDIER Dominique, GULLY-VOINSON Mathieu, KUHN Julien, LANGENBRONN  
Mickaël, MULLER Jean-Luc.

Ont donné procuration : HIRYCZUK Gilles a donné procuration à MULLER Jean-Luc,  
ROMAIN Anne-Véronique a donné procuration à GERRER Julie,  
Absente excusée : GRAFTIEAUX Hélène.

Le maire propose

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023
3. Avis sur le démantèlement de l'installation nucléaire à Fessenheim
4. Demande d'autorisation de stationnement
5. Baux de chasse
6. Frais de déplacement
7. Informations
8. Divers

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Le maire demande aux membres de l'assemblée délibérante si l'entre eux souhaite prendre cette responsabilité. Après en avoir délibéré, Éric ERBLAND HASSENFRTZ, secrétaire de mairie, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

### **3. Avis sur le démantèlement de l'installation nucléaire à Fessenheim**

Exposé du maire :

La commune a été destinataire d'une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le préfet le 12 octobre 2023.

Le préfet demande au conseil municipal de rendre un avis sur le démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 75 située sur le territoire de la commune de Fessenheim.

Les pièces constitutives du dossier à l'étude ont été transférées par mail aux élus le 17 octobre 2023.

Le maire précise au 99,9 % de la radioactivité présente sur le site a été évacuée depuis la date d'arrêt définitif des tranches en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Rend un avis favorable sur le démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 75 située sur le territoire de la commune de Fessenheim,
- Charge le maire d'informer le préfet de l'avis rendu.

#### **4. Demande d'autorisation de stationnement**

Ce point est ajourné.

#### **5. Baux de chasse**

##### **Approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières**

Exposé du maire :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

**Vu** l'avis *favorable* de la commission consultative *communale* de chasse en date du 26 octobre 2023.

##### **Exposé**

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1<sup>er</sup> février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

En début de procédure, la commission consultative communale de chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation du ou des lots de chasse communaux, le mode de location. Puis elle devra émettre un avis simple sur l'agrément des candidats et le cas échéant sur les conventions de gré à gré, etc.

En début de procédure, il appartient au conseil municipal, après avis simple de la commission communale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption de clauses particulières, etc.

S'agissant du mode de location, le choix du conseil municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.

- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

S'agissant des clauses particulières, le conseil municipal peut compléter le cahier des charges type par l'adoption de telles clauses.

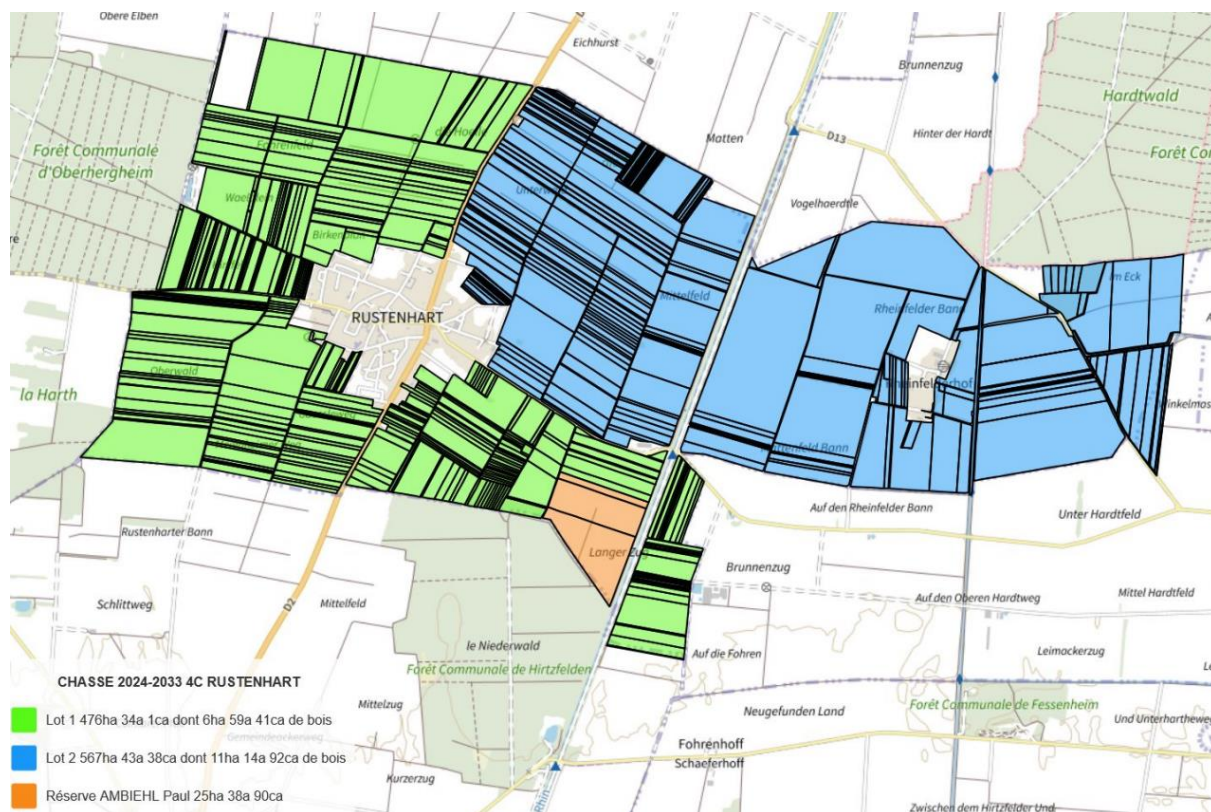
Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du cahier des charges type 2024-2033, et être intégrées dans le bail de chasse conclu avec le locataire.

### APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

#### A) La constitution et le périmètre des lots de chasse, caractéristiques et contraintes des lots

- 1) décide de fixer à 1069 ha 16 a 29 ca la contenance des terrains à soumettre à la location,
- 2) décide de procéder à la location en deux lots et d'accorder la réserve à M. André AMBIEHL :
  - a) le lot n° 1 : 476 ha 34 a 1 ca (voir plan)  
dont 476 ha 34 a 1 ca sur le ban communal de Rustenhart
  - b) le lot n° 2 : 567 ha 43 a 38 ca (voir plan)  
dont 567 ha 43 a 38 ca sur le ban communal de Rustenhart
  - c) Réserve André AMBIEHL : 25 ha 38 a 90 ca (voir plan)  
dont 25 ha 38 a 90 ca sur le ban communal de Rustenhart

Les caractéristiques de chaque lot et ses contraintes particulières sont indiquées sur le plan joint, pour chacun des lots.



## B) Le mode de location des lots

1) Décide de mettre les différents lots en location de la façon suivante :

a) Les locataires en place ayant fait valoir leur droit de priorité et que celui-ci trouve à s'appliquer :

	Lot n°	Lot n°
par convention de gré à gré	1	2

Nom du lot	Couleur	Titulaire - Adresse	Prix à l'Are	Surface	Surface bois	Surface eau	Montant	Attribution
Lot 1		Association Cynégétique 1987	0.002 €/are	476ha 34a 1ca	6ha 59a 41ca	0ha 0a 0ca	100 €	Gré à gré
Lot 2		Association de Chasse Rustenhart - Saint Hubert	0.002 €/are	567ha 43a 38ca	11ha 14a 92ca	2ha 85a 16ca	100 €	Gré à gré
Réserve AMBIEHL Andre		AMBIEHL/ANDRE PAUL 0007 RUE DE L EGLISE 68740 RUSTENHART		25ha 38a 90ca	0ha 0a 0ca	0ha 0a 0ca		Réserve accordée
<b>Totaux surfaces et montants</b>				1069ha 16a 29ca	17ha 74a 33ca	2ha 85a 16ca	200 €	

Monsieur le Maire précise : si l'un des lots de chasse ne trouvait pas preneur, cela coûterait plusieurs milliers d'euros en fonction des dégâts sur le périmètre dont dépend la commune de Rustenhart.

## 6. Frais de déplacement

Ce point est ajourné.

## 7. Sécurisation des axes routiers : avant-projet

Exposé du maire :

Le maire rappelle le projet engagé par la municipalité pour sécuriser les axes routiers.

Ce projet est élaboré conjointement avec la CEA, qui co-financera les travaux.

Une étude a été réalisée par la société BEREST Rhin-Rhône, en collaboration avec la commune.

L'absence d'aménagements de sécurité sur toute la traversée du village, des faibles emprises de l'espace public dans le centre et le manque d'aménagements en faveur des modes doux contribuent à l'insécurité de tous les usagers de la voirie.

Des vitesses excessives sont également constatées par endroits, aux entrées principalement.

C'est dans le but d'améliorer ces situations et d'être en mesure de proposer des solutions techniques que la commune a fait réaliser une étude de sécurité sur la traversée d'agglomération de la D2 et D18bis.

Cette étude répond au programme d'étude fourni par les services routiers de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

La commission travaux s'est réunie le 26 octobre 2023 pour étudier ce dossier, dit « aménagement de sécurité – tranche 2023 ».

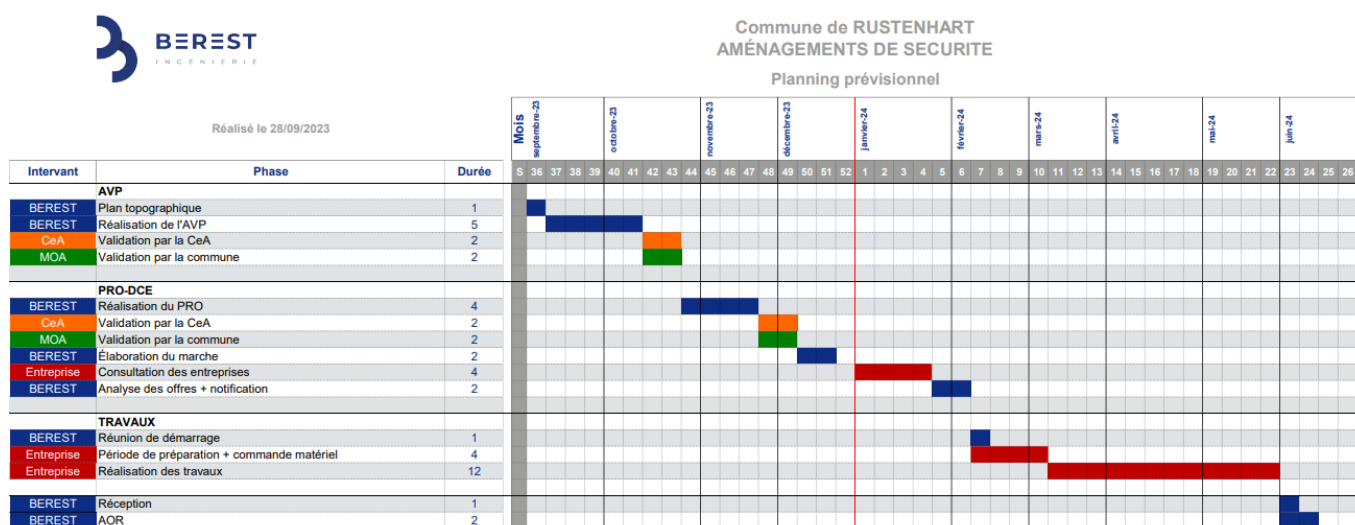
Conformément au récapitulatif financier en date du 18 octobre 2023, les travaux sont estimés à 440 600 € HT, soit 528 720 € TTC.

Approximation 12 000,00 € HT pour les 4 réhausses au rond-point soit au total 452 600,00 € HT.

La part communale s'élève à 267 800 € HT, soit 321 360 € TTC,

La part de la CEA s'élève à 172 800 € HT, soit 207 360 € TTC.

Le planning prévisionnel ci-dessous prévoit une réception des travaux au mois de juin 2024.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve l'avant-projet tel que présenté,
- Autorise le maire à signer tout document relatif au projet « aménagement de sécurité – tranche 2023 »,
- Confirme que les crédits sont inscrits au budget primitif,
- Autorise le maire à demander et à percevoir toutes aides et subventions auxquelles ce projet est éligible.

## **8. Informations**

### **Information au conseil municipal.**

Le maire indique que des rapports d'activités 2022 sont disponibles et consultables en mairie :

- Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)
- Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB)

## **9. Divers**

Régine AMBIEHL effectue un retour de la réunion du 4 septembre dernier concernant le schéma directeur des mobilités durables dans le cadre de la Commission « Tourisme et Pistes Cyclables ».

La séance est levée à 21h40.

## Délibération

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023
3. Avis sur le démantèlement de l'installation nucléaire à Fessenheim
4. Demande d'autorisation de stationnement
5. Baux de chasse
6. Frais de déplacement
7. Informations
8. Divers

<b>Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART de la séance du 02 novembre 2023</b>
---

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
MOUROUGASSIN Valérie	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
KUHN Julien	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
AMBIEHL Régine	Conseillère Municipale		
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		MULLER Jean-Luc
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal		
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		Absent excusé
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		
ROMAIN Anne-Véronique	Conseillère municipale		GERRER Julie